



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2024

Délibération n°2024-076

Date de convocation : 05/11/2024

Membres en exercice : 29
Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 14/11/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Corinne MARTIN, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoint, Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Anne-Marie PONS, Julien LENZI, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Caroline FAYOL, Paul CHRISTIN, Cendrline PRIANO LAFONT, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Christiane PICARD, Fanny LAUZEN-JEUDY, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Conseillers.

Excusés :

Catherine ZDYB pouvoir à Fanny LAUZEN-JEUDY

Laurent ABADIE pouvoir à Nicolas PAGET

Jérôme DEMOTIER pouvoir à Paul CHRISTIN

Absents :

José MARTINEZ

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

FINANCES / ADMISSION DE CRÉANCES EN NON-VALEUR

À l'issue des actions en recouvrement menées par le Comptable public, certaines créances demeurent, chaque année, irrécouvrables. Cette irrécouvrabilité peut être soit temporaire, dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive, dans le cas des créances éteintes.

Sur proposition du Comptable public, l'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur l'admission en non-valeur des créances arrêtées à la date du 01/10/2024, liste N° 6895080111, pour un montant de 214,80 € suivant la liste détaillée en pièce-jointe.

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1617-5 qui répartit les compétences entre l'ordonnateur et le Comptable public en matière de recouvrement des produits locaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Vu l'état de présentation et d'admission en non-valeur transmis par le comptable public ;

Considérant que le Comptable public certifie avoir émarginé à l'article respectif la somme indiquée sur l'état, lequel n'avait pas été soldé avant la réception de la décision,

Considérant que les dispositions prises pour les créances admises en non-valeur, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint aux Finances et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Délibération n°2024-076

REÇU EN PREFECTURE

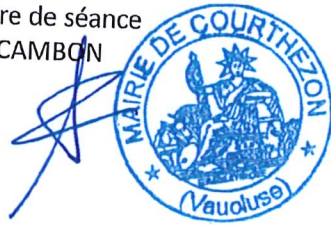
le 13/11/2024

Application agréée E.legalite.com

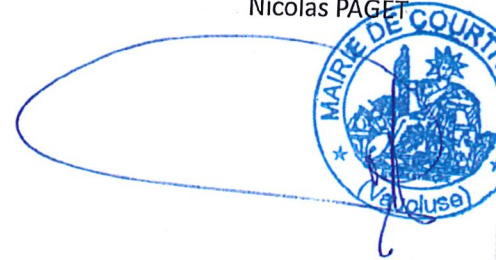
39_DE-084-2184 00398-20241112-DCN2024 076-

- **APPROUVE** l'état de présentation et admission en non-valeur transmis par le comptable public sur le budget principal de la Commune de Courthézon pour un montant de 214,80€.
- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires correspondants à cette dépense sont inscrits sur Le Budget 2024 au chapitre 65 article 6541 « Créances admises en non-valeur ».
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, le cas échéant le Maire-Adjoint, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



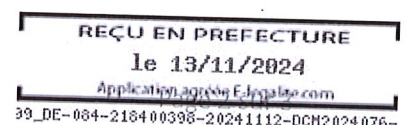
Le Maire
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

ANNEXE À LA Délibération n°2024-076 – CONSEIL MUNICIPAL DU 12/11/2024

Délibération n°2024-076



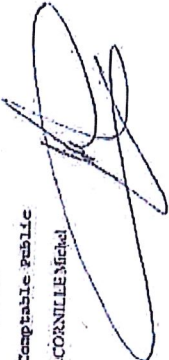


63200 - VILLE DE COURTHEZON

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux
Arrêtées à la date du 01/10/2024
Numéro de la liste : 6895080111
Type de liste : Non valeur

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. gco	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Particulière	2023	T-273	1	70878-112-		BOUSSARRE Frédéric	300		135.00NPAI et demande renseignements négative		
Particulière	2022	T-232	1	7067-251-		BOUTILLIER Chassandra	83		106.80Combinaison infractionnelle d'actes		
						TOUTE			214,80		Flak Foulcière CARLINE

A. MONTIEUX, Le 01/10/2024
Le Comptable Public
CORNILLE Michel




Édition du 01/10/2024